

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'INSTITUT

Séance du jeudi 17 novembre 2022

À l'ouverture de la séance, seize membres du conseil de l'Institut étaient présents ou représentés. Neuf procurations ont été enregistrées, une n'a pas pu être attribuée.

### Membres désignés par le Recteur de l'académie de Dijon

Monsieur Norbert PERROT  
Monsieur Jean-Luc PERNETTE  
Madame Pascale SOVCIK  
Monsieur Cédric PETITJEAN – procuration à monsieur Norbert PERROT  
Madame Isabelle MAGNIN – procuration à monsieur Jean-Luc PERNETTE

1

### Membres désignés par le Président de l'université de Bourgogne

Madame Audrey BENTZ – procuration à madame Laure LUCHEZ  
Monsieur Jean-François GIRET – procuration à madame Sandrine GARCIA  
Madame Sophie MORLAIX  
Monsieur Julien MUGNIER  
Monsieur Thierry HOHL – procuration à monsieur Julien MUGNIER

### Membres élus

Représentants des personnels enseignants

Collège A : les professeurs des universités et assimilés  
Madame Sandrine GARCIA

Représentants des autres personnels

Monsieur Olivier BOULIN  
Madame Séverine DELEPIERRE – procuration à monsieur Olivier BOULIN

### Membres désignés par le conseil d'institut

Madame Laure LUCHEZ  
Monsieur Frédéric MUYARD – procuration à madame Sophie MORLAIX  
Monsieur Philippe CLAUS – procuration à madame Pascale SOVCIK



Monsieur Norbert PERROT évoque ensuite un sujet discuté lors du dernier conseil de l'Institut : la difficulté rencontrée par les enseignants pour se voir attribuer des salles de cours sur le campus en complément des salles du site de Dumont. Les différentes mesures décidées ont été réalisées (pour rappel : courrier du président du conseil au président de l'université et prise de parole de la directrice de l'INSPE lors du conseil d'administration en date du 18 octobre 2022).

Madame Elsa LANG RIPERT confirme que le président de l'université de Bourgogne a pris acte de ce problème. Il a organisé une réunion le vendredi 28 octobre entre la direction de l'INSPE, madame Emmanuelle PUCÉAT, vice-présidente du conseil d'administration et monsieur Philippe PERROT, vice-président délégué au patrimoine et à la stratégie des sites territoriaux. À l'issue de cette rencontre, il est ressorti que les cours des sciences de l'éducation n'étaient effectivement prioritaires sur aucun bâtiment du campus en raison de l'existence du site rue Charles Dumont, qui ne peut cependant pas répondre à toutes les demandes de salles des différents départements de l'INSPE.

Il a été décidé également de répertorier l'occupation des amphithéâtres de l'ensemble du campus. Pour le moment, ce travail d'inventaire n'a pas encore abouti.

Madame Sophie MORLAIX confirme que l'élaboration de cet audit est toujours en cours.

Madame Géraldine FARGES, satisfaite de cette réunion en ce qu'elle a permis d'exposer clairement la situation actuelle, constate qu'aucune solution à court terme ne pourra être mise en œuvre, l'INSPE n'étant pas la seule composante à pâtir du manque de salles sur le campus.

De plus, elle évoque le mécontentement des étudiants qui sont dans l'obligation de changer constamment de sites pour suivre leurs enseignements.

Monsieur le Recteur se questionne sur les perspectives d'évolution des effectifs universitaires.

Monsieur Gracian DIDIER indique que les inscriptions en première année de licence sont en baisse d'environ 6 % cette année, tout en précisant que les chiffres sont encore à consolider pour déterminer si cette baisse est réellement tendancielle.

3

Monsieur le Recteur reprend la parole pour spécifier que les solutions à trouver doivent être conditionnées à l'évolution des effectifs à moyen et long terme. Des investissements pour la construction de nouveaux bâtiments ne sont pas la bonne réponse à ce problème si la baisse tendancielle du nombre d'étudiants se confirme. Il préconise des solutions alternatives comme l'externalisation de ces besoins.

Madame Elsa LANG RIPERT confirme que la gouvernance de l'université a bien spécifié que la construction de nouveaux bâtiments n'est pas à l'ordre du jour.

Madame Sandrine GARCIA s'interroge sur la possibilité de baisser les capacités d'accueil sur l'ensemble de l'université et plus spécifiquement pour certaines formations accueillant un grand nombre d'étudiants.

Monsieur le Recteur relève que cette position serait difficilement soutenable politiquement.

Madame Pascale SOVCIK met en garde contre une telle décision car il est primordial de permettre aux bacheliers d'avoir la possibilité de poursuivre une formation dans le supérieur.

Monsieur Norbert PERROT souligne que certaines filières, comme les BTS industriels, sont en sous-effectif et souhaiteraient une meilleure orientation des lycéens.

Monsieur le Recteur rappelle que la décision de leur orientation appartient aux élèves.

Le président du conseil d'institut propose de clore ce préambule afin de débiter l'examen des différents points à l'ordre du jour.

### **1 – Approbation du procès-verbal de la séance de la séance du 7 octobre 2022**

Le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2022 est soumis au vote et **approuvé à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

## 2 – Questions relatives à la formation

### a. Capacités d'accueil en master 1 MEEF et critères de sélection pour la rentrée 2023

La directrice de l'INSPE porte à la connaissance des membres du conseil la mise en place, à compter de mars 2023, d'une nouvelle plateforme d'entrée en M1, intitulée « mon master ». À l'exception des redoublants, des étudiants ayant recours à la validation d'acquis, de ceux issus de la formation continue et de ceux dépendant des relations internationales, tous les autres devront établir leurs vœux via « mon master ». Ils auront la possibilité d'établir quinze vœux qui ne seront pas hiérarchisés. Ensuite, toutes les candidatures sont examinées par les composantes des universités pour aboutir à l'édition d'une liste des candidats retenus et d'une liste complémentaire. Les étudiants devront, dans un délai contraint, répondre aux propositions reçues pour valider leur admission.

La parole est donnée à madame Lucie CORBIN. La directrice du département MEEF annonce que les capacités d'accueil et les critères de sélections 2022 ont été reconduits à l'identique pour 2023.

Monsieur Norbert PERROT demande si les compétences requises permettent une bonne orientation des étudiants.

Madame Elsa LANG RIPERT se dit satisfaite du niveau de la majorité des étudiants retenus.

Madame Lucie CORBIN précise que pour le second degré les capacités d'accueil n'étant pas atteintes, les prérequis ne jouent pas totalement leurs rôles dans la sélection. Elle mentionne cependant que certains dossiers sont tout de même écartés en raison des attendus non respectés.

4

Monsieur le Recteur souligne que les chiffres des inscriptions aux concours cette année sont particulièrement faibles.

La directrice de l'INSPE indique l'absence de modification pour les masters des sciences de l'éducation et ceux portés par le Département Denis Diderot.

Monsieur le Recteur demande des précisions sur la capacité d'accueil de la filière STAPS qui semble être particulièrement élevée par rapport au nombre de places ouvertes aux concours.

La directrice du département MEEF confirme que le nombre d'inscrits est probablement trop important et aboutit à un taux de réussite de seulement 15 à 20 %.

Elle explicite le raisonnement mené pour justifier cette capacité d'accueil qui consiste dans la volonté d'accompagner les étudiants à la formation qu'ils envisageaient en s'inscrivant en première année de licence en STAPS.

Madame Sophie MORLAIX relève que le rapport en termes de nombre d'inscrits en première année de licence et en première année de master pose également des difficultés dans d'autres filières.

Monsieur Julien MUGNIER met en avant les problématiques quantitatives et qualitatives des terrains de stages pour les étudiants inscrits dans ce parcours.

Monsieur le Recteur s'interroge sur le devenir des étudiants qui n'obtiennent pas le concours et qui représentent 80 à 85 % de la promotion. Il souhaite disposer de données réflexives afin de pouvoir entamer un dialogue avec les différentes parties.

### **b. Documents de cadrage Parcoursup pour la campagne 2023**

Pour le cadrage Parcoursup de la licence éducation formation enseignement culture (EFEC), la parole est donnée à madame Géraldine FARGES. Elle stipule que les critères ainsi que la capacité d'accueil de la session 2022 ont été reconduits à l'identique, malgré le problème rencontré pour l'attribution de salles de cours sur Dijon. Elle mentionne la possibilité d'inscrire plus de néo-bacheliers sur la ville de Nevers, au vu des demandes pour cette formation, si le site pouvait matériellement accueillir plus d'étudiants.

Monsieur le Recteur regrette ce contingentement du seul fait des locaux et souhaite mener une réflexion sur la possibilité d'augmenter cette capacité d'accueil.

### **c. Offre de formation pour les étudiants internationaux**

Madame Elsa LANG RIPERT informe les membres du conseil qu'aucune modification n'a été apportée sur ce point par rapport à l'année précédente.

Tous les points présentés dans les questions relatives à la formation sont soumis au vote et **approuvés à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

## **3 – Questions financières**

### **a. Bilan du budget 2022**

5

La parole est donnée au responsable de l'antenne financière de l'INSPE. Monsieur Emeric DAIAN indique que le bilan comptable arrêté à la date du 9 novembre présente un taux d'exécution de 80 %. Ce résultat est impacté par différents facteurs comme le contexte international actuel sous tension et une augmentation de certaines ressources (recettes SEFCA...).

En raison de l'exécution prévisionnelle des dépenses pour terminer l'année et de l'inclusion des dépenses en masse salariale qui n'ont pas encore été intégrées au budget, monsieur Emeric DAIAN prévoit que le taux d'exécution budgétaire final pour 2022 devrait atteindre les 90 %.

Il termine sa présentation du bilan financier en énumérant quelques actions menées cette année :

- poursuite de la campagne d'acquisition d'équipements numériques ;
- rénovation des restaurations des sites de Dumont et de Nevers ;
- accueil du conservatoire à rayonnement départemental de la ville d'Auxerre au sein des locaux du site.

### **b. Proposition du budget initial 2023**

En lien direct avec le budget, madame Elsa LANG RIPERT rappelle quatre axes stratégiques de l'accréditation de l'INSPE :

- participer au développement professionnel et à la vie des sites ;
- encourager une politique d'ouverture culturelle et internationale en ouvrant des lignes spécifiques au budget pour ces deux missions ;
- poursuivre la dynamique autour du numérique éducatif qui après plusieurs années d'investissement doit aboutir aux résultats escomptés en terme d'installation de matériels et de logiciels ;

- maintenir les efforts pour le développement de la recherche notamment par le financement du BQR pour soutenir des projets scientifiques.

La directrice de l'INSPE laisse la parole au responsable de l'antenne financière pour apporter des précisions chiffrées sur la proposition de budget initiale 2023.

Monsieur Emeric DAIAN informe le conseil que la dotation globale de fonctionnement accordée par l'université reste quasiment inchangée par rapport à celle de 2022.

Concernant le montant des recettes prévisionnelles, ces dernières ont été revues légèrement à la baisse après analyse des recettes de l'enseignement à distance (EAD) sur les exercices précédents.

Cette faible diminution ne va pas impacter les enveloppes attribuées aux différents départements de l'INSPE qui demeurent identiques à celles de 2022.

La seule différence notable pour le budget de la majorité des sites territoriaux est l'augmentation des recettes propres en raison de la fréquentation en hausse des restaurations universitaires. En outre, le site d'Auxerre voit également ses ressources augmenter avec la signature de la convention d'accueil du conservatoire dans ses locaux.

Madame Elsa LANG RIPERT reprend la parole pour spécifier que les budgets accordés aux différents services transversaux ont été reconduits pratiquement à l'identique. Madame Chantal CLERC souligne que les seules modifications notables concernent :

- la baisse de la charge d'enseignement en raison de la rationalisation de l'attribution des primes de charges administratives et de responsabilités pédagogiques (PRP-PCA) ;
- et l'augmentation de la ligne budgétaire relative à l'informatique afin d'arriver au terme des investissements engagés depuis plusieurs années.

6

La proposition du budget initial 2023 est soumise au vote et **approuvée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

#### 4 – Approbation de conventions

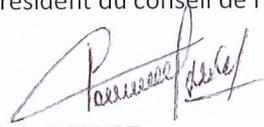
Le responsable de l'antenne financière porte à la connaissance du conseil les deux conventions suivantes :

- un avenant à la convention d'agrément du CROUS du restaurant de Nevers qui arrête les conditions de subventionnement pour la période du 1<sup>er</sup> août 2022 au 31 juillet 2023 ;
- une convention de prêt à titre gratuit entre le rectorat de Dijon et l'université de Bourgogne pour la mise à disposition de huit panneaux photos pour l'exposition « des images à l'envers pour remettre les idées à l'endroit ».

Ces conventions sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur Norbert PERROT lève la séance à 15h35.

Le Président du conseil de l'Institut



Norbert PERROT